



* Pro-

noncé à

Cha-

ronion

le 6.

Octobre

1658.

SERMON TRENTE CINQVIESME. *

I. TIMOTH. Chap. V. v. 11. 12. 13.

Mais refuse les veuves, qui sont plus jeunes. Car quand elles sont devenues lascives contre Christ, elles se veulent marier.

Ayant leur condamnation, entant qu'elles ont fausé leur premiere foy.

Et avec cela aussi étant oyseuses elles apprennent d'aller de maison en maison; & sont non seulement oyseuses, mais aussi babillardes & curieuses, en babillant de choses mal-seantes.



HERS FRERES; La Sainte Ecriture que Dieu nous a donnée pour regle de nôtre foy, & pour guide de nôtre salut, est si richement fournie de toutes les choses necessaires a ce grand dessein, que l'on y treuve abondamment, non seulement les enseignemens de ce qu'il faut croire, & de ce qu'il faut faire pour estre sauvé, mais aussi le dé-
cry

cry & la conviction des erreurs & des vices contraires ou a la pureté de la creance, ou a la sainteté de la vie. Aussi savés vous, que l'Apôtre dit, *qu'elle est utile a endoctriner, a convaincre, a corriger, & a instruire selon justice* ; & qu'elle fait tout cela dans une si haute mesure, ^{2. Tim. 4. 16. 17.} qu'elle est capable de rendre l'homme de Dieu, c'est a dire son ministre & son serviteur en la dispensation de l'Evangile, *accompli, & parfaitement instruit a toute bonne œuvre*. Je laisse-là pour cette heure, les autres excellences de la doctrine de ces livres celestes ; l'en toucheray une seulement, qui est digne, a mon avis de nôtre admiration, & qui porte une illustre & expresse marque de sa divinité ; C'est que cette Ecriture sacrée ne condamne pas seulement les erreurs, qui étoient des-jà nées, & publiées au temps des Apôtres ; elle arme & munit de bonne heure les fideles contre les abus, qui ne se sont elevez & n'ont été avancez dans le monde, que long temps depuis. Elle en pre-dit la plus grande partie expressément, & nous en avons veu un échantillon notable dans cette mesme épître au ^{1. Tim. 4. 2 3.} chapitre

Chap.
V.

chapitre quatriesme, où l'Esprit avertit notamment Timothée de la revolte, qui est arrivée aux derniers temps, & des fausses doctrines, qu'elle mettroit en avant, en remarquant mesme nommément quelques unes, à savoir la defense du mariage, & l'abstinence des viandes. Mais outre ces predictions, l'Ecriture nous donne souvent des precautions, & des preservatifs admirables contre la seduction des derniers siècles, dans les lieux mesmes, où elle ne fait aucune expresse mention de leurs erreurs; y ménageant certains autres sujets semblables avec une adresse si divine, qu'en ce qu'elle dit des uns, elle nous instruit suffisamment contre les autres. S. Paul nous en fournit un fort bel exemple dans ces textes que nous expliquons depuis quelque temps. Vous avés des-jà oui, qu'il y parle de certaines femmes veuves, que l'on employoit alors au service des pauvres dans chaque Eglise Chrétienne, & qui a cause de ce ministere, qu'elles y exerçoient étoient appellées *Diaconisses*, c'est à dire servantes des Eglises. C'est un sujet qui semble, & peu relevé de luy mesme,

mesme, & d'ailleurs assés éloigné des Chap.
abus, que le temps a introduits parmy V.
les Chrétiens ; Et neantmoins la verité
est, que ce S. Apôtre le traite d'une
maniere si exquise, qu'en reglant l'or-
dre des Diaconisses de son temps, il ab-
bat evidemment l'une des plus dange-
reuses, & des plus pernicieuses erreurs
des siècles suivans; assavoir la Moyne-
rie, qui s'étant élevée sous de beaux
pretextes, de petits & foibles commen-
cemens a causé depuis la ruine de plu-
sieurs ames, & a rempli le monde d'une
infinité de scandales, & de desordres si
enormes, que ceux-là mesmes, qui en
approuvent l'institution, sont con-
traints d'en deplorer les suites, & les ex-
cez. C'est peut estre tout expres pour
cela que S. Paul insiste si long temps sur
le discours des diaconisses; afin que ce
grand soin qu'il prend d'une chose en
apparence peu importante, nous ap-
prist a ne pas négliger les desordres de
la Moynerie, d'une tout autre conse-
quence, que ceux du Diaconat; puis que
ces Religieux, comme ils s'appellent, ne
pretendent pas moins, que d'estre la
perfection & la gloire du Christianis-

Chap.
V.

me, & les ministres, correcteurs, & reformateurs de l'Eglise; s'ingerant hardiment en toutes les fonctions de ses conducteurs. Cette instruction est si nécessaire, que quand le texte de l'Apôtre ne nous en fourniroit point d'autre, celle-cy seule suffiroit pour nous obliger à le bien considérer. Si vous me demandez quel coup ce sien discours peut porter contre les Moines; je réponds premièrement, que considéré en général il en détruit entièrement l'institution; & montre clairement qu'il n'y avoit point encore au temps de S. Paul aucun ordre de Moines; ny de Religieuses entre les Chrétiens, semblables à ceux, que l'on voit aujourd'hui en si grand nombre dans la communion de Rome. Car s'il y en eust eu, assurément l'Apôtre eust réglé quelque part en ses épîtres l'institution & la discipline des Religieuses, comme il fait icy celle des Diaconisses; Les premières dans tous les lieux, où elles ont été reçues ayant toujours été beaucoup plus estimées, que les dernières. Et neantmoins l'Apôtre parle fort amplement des Diaconisses; & il ne dit pas

pas un seul mot des Religieuses. Outre ce lieu, il s'en treuve encore un autre, où il nomme expressement une Diaconisse; Des Religieuses il n'en parle non plus ailleurs, qu'icy. l'en dis autant des Religieux. Car qui croira, que ce saint homme, brulant de zele & de charité, les eust oubliées, s'il en eust connu dans l'Eglise? Il instruit tous les ordres des personnes Chrétiennes, les Prestres, ou Evêques, les Diacres, les peres, les enfans, les maris, les esclaves mesmes. Il leur donne a chacun leur regle, & n'en laisse pas un qu'il n'honore de ses enseignemens. Mais pour les Moines, il ne parlen'y d'eux, ny a eux, en pas un endroit de ces quatorze admirables épîtres, qu'il a laissées a l'Eglise. Tenés donc pour certain, que cette espece de gens n'étoit pas encore née parmy les Chrétiens. Et cela mesme paroît aussi de ce que pas un des auteurs sacrez du nouveau Testament n'en fait non plus mention, que S. Paul; ny pas un des vrayz & certains auteurs des trois premiers siècles du Christianisme; comme Clement Romain, Thomas, Iustin, Irenée, Clement Alexandrin, ff^r 2 Tertullien,

Chap.
V.

Tertullien, Origene, Cyprien & autres qui est une preuve convaincante contre la vanité de ceux, qui nous forgent des Moynes dès le temps de S. Paul, sous ombre qu'ils treuvent, qu'il en est parlé dans un livre inconnu aux cinq premiers siècles de l'Eglise, & qui ne commença à paroître qu'au sixiesme, sous le nom de Denis l'Areopagite, que cet auteur inconnu s'est faussement donné luy mesme, avec une imposture, & une impudence palpable. Et de là encore paroît l'erreur grossiere de ceux, qui contre toute apparence de raison & de verité ont voulu transformer les societés Iudaiques des Esseniens décrites par Philon sous l'Empereur Cajus, c'est à dire dès le temps des Apôtres, en autant de congregations Chrétiennes de Moynes & de Religieuses. Ce sont des visions que la seule passion de la Moynerie a élevées dans le cerveau des hommes, soit anciens soit modernes. Le silence constant de S. Paul & de tous les autres vrais & asseurés écrivains soit divins, soit Ecclesiastiques, jusques à trois cens ans après la naissance du Seigneur, ne disant tous pas

pas un seul mot des Moynes, prouve invinciblement, qu'alors ils n'étoient pas encore éclos entre les Chrétiens, qui n'en virent les premiers, qu'un peu apres les commencemens du quatriemesiecle. Mais je dis en second lieu, qu'outre le dessein general de S. Paul dans ce discours des Diaconisses, il y pose encore expressement des choses, qui choquent & abbatent evidemment l'institution des Religions Romaines. Nous en avons des-ja remarqué quelques unes dans les actions precedentes, & nous toucherons les autres dans l'exposition de ce qui nous reste des paroles de l'Apôtre sur ce sujet, Dans les dernieres, que nous expliquâmes, il recevoit dans le roole des Diaconisses les veuves de soixante ans, dont & le mariage, & les meurs avoyent été sans reproche. Maintenant il en exclut celles qui étoient plus jeunes. Et parce que cette rigueur eust peu sembler étrange, de priver & l'Eglise de leur service, & elles de l'honneur de l'Eglise parce seulement qu'elles n'ont pas encore vescu soixante ans, se treuvant beaucoup de femmes au dessous de

ff 3 cet

Chap.
V.

cet âge là, autant ou plus capables de bien s'acquitter du ministère du Diaconat, que celles qui sont sexagenaires; l'Apôtre justifie soigneusement son ordre, & nous en représente les raisons, fondées sur la juste crainte, qu'il avoit, que si on recevoit dans cette charge quelques femmes plus jeunes, il n'en arrivast du scandale & du desordre. Il touche deux de ces mauvaises suites, qu'il en apprehende; l'une, qu'il propose dans les deux premiers versets de notre texte, que des femmes plus jeunes, si on les reçoit Diaconisses ne se dégoûtent de cet employ sacré, & l'abandonnent sous le pretexte, que leur fournir leur âge, de vouloir se marier. L'autre, dont il s'exprime dans le verset suivant, est que leur âge ne leur permette pas de se conduire avecque toute la pureté, gravité & discretion requise dans une charge de cette nature, devenant oiseuses, curieuses & babillardes. Ce sont les deux choses que nous faisons état de traiter en cette action, avecque la grâce du Seigneur, c'est à dire les deux raisons pourquoy S. Paul n'estime pas qu'il faille admettre au Diaconat

Diaconat de l'Eglise des femmes, qui Chap.
 aient moins de soixante ans. *Refuse* V.
 (dit-il à son disciple Timothée) *les veu-*
ves, qui sont plus jeunes. Cecy se rappor-
 te clairement à ce qu'il a ordonné cy
 devant, *que la veuve soit enrôlée n'ayant*
pas moins de soixante ans. Quand après
 cela il ajoute. *Refuse celles, qui sont plus*
jeunes; il signifie évidemment qu'il ne
 les reçoive pas dans ce roole des Dia-
 conisses, dont il a parlé, que non seule-
 ment il ne les choisisse pas luy même
 pour les y mettre; mais qu'il les refuse
 & les en exclue, quand bien ou elles
 mêmes, ou d'autres les luy présente-
 roient pour y estre admises. Il ne peut
 non plus y avoir de difficulté sur l'âge
 de celles dont il parle. Il est vray, que
 la parole icy employée, se prend sou-
 vent dans le langage Grec, pour dire <sup>πρω-
 γων.</sup>
 simplement de jeunes femmes. Mais
 elle ne se peut ainsi entendre en ce
 lieu, où elle est clairement opposée aux
 Veuves de soixante ans. *Enroole* (dit-il)
la veuve, qui n'a pas moins de soixante
ans. Mais refuse celles, qui sont plus jeunes.
 L'opposition étend le refus sur toutes
 celles, qui n'ont pas soixante ans; étant
 ff 4 evident

Chap.
V.

évident que l'ordre de St. Paul exclut de ce roole sacré non seulement les jeunes femmes, c'est à dire celles qui n'ont encore que vingt-cinq , trente , trente-cinq , ou quarante ans ; mais celles là mesme qui en ont quarante cinq , ou cinquante , & en un mot, toutes celles qui en ont moins que soixante ; Il faut donc avouër de necessité , que le nom de *plus jeunes* , icy employé par l'Apôtre comprend tous ces ages-là jusques à soixante ans exclusivement , & que par consequent il est icy mis non simplement pour dire de jeunes veuves, mais en forme de comparaison, & avec opposition à celles de soixante ans. Et nôtre Bible pour éviter toute ambiguïté a fort bien traduit, *Refuse les veuves qui sont plus jeunes* ; c'est à dire plus jeunes , que les sexagenaires , & non simplement *Refuse les jeunes veuves* ; ce qui seroit un ordre tres-different de celuy de l'Apôtre , & admettroit au Diaconat , non comme il le prescrit expressément , les seules femmes de soixante ans, mais aussi celles de cinquante , & mesme de quarante cinq, n'en excluant seulement que celles de vingt ans &

au

au dessus, jusques à quarante, qui est Chap. V.
l'âge de celles, que l'on appelle communément *jeunes femmes*; Il ajoute ensuite la première raison pourquoy il les faut exclure du Diaconat, *Refuse les veuves, qui sont plus jeunes, Car* (dit-il) *quand elles sont devenues lascives contre Christ, elles se veulent marier, ayant leur condamnation entant qu'elles ont fausé leur première foy.* Le mot, que nous avons traduit *devenir lascif*, ne se treuve point epandus
dans les livres des anciens auteurs du langage Grec. Seulement lisons nous dans un de leurs plus doctes Gram- Hesych.
mairiens, qu'il signifie *estre outrageux & haut à la main, à cause que l'on est riche*; & un autre dit, que *c'est agir sans discrétion & sans modestie, s'emportant, comme un animal, qui a secoué son frein*; & un autre beaucoup plus vieux, que ce dernier, en revient aussi là; En effet les Favonin.
septante interpretes Grecs employent Suidas.
le nom, * d'où ce mot vient, en ce sens Etymol. Magn.
dans le second livre des Roys, au chapitre dix-neufvième, pour exprimer * 705.
une parole hebraïque, qui signifie une insolence, & une fierté jointe avec mépris & dédain, là où notre Seigneur parlant

Chap. V. parlant a Sennacherib, *Ton insolence*,
 (dit-il) *ou ta bravade est montée dans mes*
 2. Roys *oreilles*. Et S. Iean le prend aussi dans
 12. 28. un semblable sens dans le dixhuitiesme
 Ap. 18. chapitre de l'Apocalypse, où il dit que
 3. 9. les *marchans s'étoient enrichis de la puissance, des delices, ou de la braverie de Baby-*
lone; c'est a dire des excès de sa vanité,
 en luy vendant cherement les choses
 necessaires a entretenir la pompe de
 son orgueil. Et il employe un peu apres
 le mot mesme, dont l'Apôtre se sert
 icy, d'une faſſon, qui revient encore a
 un pareil sens, quand il dit que les Roys
 de la terre ont *bravé ou piassé*, ou fait les
 insolences avec elle. Il n'y a, que ces
 quatre lieux que je sache, dans tous les
 anciens écrivains Grecs, tant sacrez
 que profanes, où se rencontre le mot,
 que S. Paul dit icy des jeunes veuves.
 C'est ce qui en rend le sens difficile.
 Neantmoins dans la lumière, que nous
 en donne & l'autorité des Grammai-
 riens Grecs, que nous avons alleguez,
 & la consideration de ces quatre pas-
 sages de l'Ecriture, & la conference de
 l'un deux avecque le texte Ebreu; il
 semble certainement, que ce mot si-
 gnifie

gnifie plustost estre fier, & insolent, & Chap.
dedaigneux, que lascif, ou luxurieux. V.

Ioint qu'il n'est pas trop aisé de bien
entendre ce que c'est que *d'estre lascif
contre Christ*. Mais en le prenant pour
dire, que ces femmes, dont il parle, de-
viennent fieres & insolentes contre le
Seigneur. Le sens du passage est clair.
Car l'Apôtre entend, que la fleur de
leur âge, & un peu d'honneur, qu'elles
reçoivent dans l'Eglise; leur enfla aisé-
ment le cœur, & leur donnant une trop
bonne opinion d'elles mesmes, les de-
goute du Diaconat, leur en faisant dé-
daigner les petits emplois, ou comme
trop penibles pour leur delicateſſe, ou
comme trop bas & trop vils pour leur
dignité. C'est ce que l'Apôtre appelle
tres-elegamment *devenir fieres & inso-
lentes* contre Christ; parce qu'encore
que les services du Diaconat regardent
proprement & immediatement les
pauvres de l'Eglise; neantmoins c'est a
Jesus Christ qu'ils se rendent en la per-
sonne de ses enfans, & serviteurs; C'est
a luy, qu'on les adresse, c'est en son
nom & pour sa gloire, qu'on les entre-
prend; si bien que comme c'est le visiter,
le

Chap.
V.

le recueillir, le loger, & luy donner a boire & a manger, que de rédre ces devoirs là a ses fideles; aussi est-ce le maltraiter, le chasser & le faire mourir de faim & de soif, que de refuser ces memes offices a ses serviteurs; Et derechef comme c'est pour le Seigneur que l'on se rend modeste, humble, & serviable, quand on s'abbaïsse jusques a rendre ces petits services a ses pauvres; aussi est-ce contre luy, que l'on est fier & insolent, quand on s'estime trop pour s'abbaïsser jusques-là. C'est donc en ce sens qu'il faut prendre ce que l'Apôtre dit icy, que les jeunes veuves *devennent insolentes contre Christ*; c'est a dire qu'elles s'elevent & s'enorgueillissent, dedaignant fierement comme une chose qui est au dessous d'elles, l'employ, où elles servoyent Jesus Christ dans le Diaconat. En étant venuës a ce point, & méprisant une charge, qu'elles s'imaginoient indigne d'elles, cette humeur insolente les faisoit resoudre de quitter le Diaconat; & ne pouvant colorer autrement la legereté de ce changement scandaleux, elles alleguoient pour pretexte le besoin qu'elles

les avoyent de se marier, la vigueur de Chap.
leur âge ne leur permettant pas de vi- V.
vre hors du mariage avecque tout le
calme & toute la tranquillité d'esprit,
nécessaire aux âmes fideles. C'est ce
que S. Paul nous découvre, quand il dit
qu'étant devenues insolentes contre Christ
elles se veulent marier : Pour se défaire du
Diaconat, elles mettent en avant le de-
sir & la volonté, qu'elles ont de se ma-
rier; soit qu'en effet la disposition inte-
rieure de leur cœur rendist le mariage
nécessaire, soit pour se dépestrer d'un
employ, que leur insolence dédaignoit,
elles fissent seulement semblant d'estre
nécessairement obligées de songer à se
remarier. Avec ce pretexte elles pen-
soyent estre à couvert de tout blâme;
n'ignorans pas ce que l'Apôtre ensei-
gne, comme un des sentimens de la do-
ctrine Chrétienne, que *le mariage est ho-*
norable entre tous, & qu'il n'y a point de
bien-seance, ny de nécessité, qui ne
doive ceder à la Loy de la pureté & de
l'honnesteté Chrétienne; selon la regle
qu'il donne ailleurs luy mesme aux I. cor.
hommes, & aux femmes fideles, *qu'il*
vaut mieux se marier que de bruler. En
effet

Chap.
V.

effet quelque bizarre & indecent que fust ce changement, on ne laissoit pas alors de le permettre parmy les Chrétiens, & toutes autres raisons cedant a celle de la pureté, on souffroit que la veuve, qui la mettoit en avant, quitaist le Diaconat, & se remariaist, & ce second mariage étoit tenu pour bon, valide & legitime dans l'Eglise ancienne; comme les Docteurs mesme de la communion Romaine en sont d'accord sur ce passage. Mais encore qu'on leur donnast cette liberté; ce n'est pourtant pas a dire, que l'on approuvast une conduite pleine de tant d'imprudence & de legereté, & sujette a beaucoup de scandale, au dedans & au dehors de l'Eglise. On ne les blâmoit pas de s'estre mariées; mais on ne les pouvoit louer d'avoir quitté l'employ & l'honneur auquel elles s'estoyent consacrées. Et c'est cé qu'entend l'Apôtre, quand il ajoute, *qu'elles ont leur condamnation en ce qu'elles ont fausé leur premiere foy.* Elles pensoient s'estre bien justifiées, & avoir tellement assésuré leur reputation sous le voile du mariage, que l'on ne peult leur rien imputer digne ou de blâme,

ou

Hessel.
Eftius
sur 1.
Tim. 5.
12.

ou de châtiment. Mais S. Paul pronon- Chap.
ce nettement, que quoy qu'elles puis- V.
sent dire ou penser, elles sont coupables
& inexcusables. Il laisse, dit-il, l'insolence qui paroist trop visiblement en leur conduite, d'avoir eu de la fierté contre Iesus Christ, en dédaignant de luy rendre service. Il remets ce crime, & le reste de leur action a leur propre conscience. Mais il est clair, & elles mesmes ne le peuvent nier, que ce manquement de foy & de parole, où elles sont tombées, les rend grandement coupables. Ayant commis une legereté si scandaleuse, elles portent avec elles dequoy les juger; elles ont sur elles dequoy leur faire leur proces, & les condamner comme coupables de n'avoir pas tenu au Seigneur la parole, qu'elles luy avoient donnée de le servir dans sa maison. C'est là a mon avis, le sens vray & naïf de ces paroles de l'Apôtre, *ayant jugement* (car il ya simplement ainsi dans l'original) *parce qu'elles ont fausé leur premiere foy*. Il marque le vice de leur action; qui étant evidemment tachée d'infidelité, les soumet a la censure du jugement, & au blâme.

Chap.
V.

Bellar.
de Mo-
nach. l.
2. c. 24.
S. Ac.
nos

Rom. 5.
16.

blâme & a la peine qu'encourent les personnes, qui sont condamnées. Car que le mot de *jugement* se puisse prendre ainsi, la raison & l'origine du mot le montre assés ; Et quant a ce que quelques uns de nos adversaires ont osé avancer que jamais ce mot ne se prend autrement en S. Paul, que pour signifier la *dannation* devant Dieu; c'est une temerité insupportable; étant clair que l'Apôtre dans le cinquiesme chapitre de l'Epître aux Romains employe ce mot autrement, quand il dit que *le jugement est d'un seul a condemnation* ; où il oppose le jugement a la dannation, & signifie evidemment par *le jugement*, le *crime*, ou la *coulpe*, que l'on contracte en pechant tout de mesme qu'il l'entend en ce lieu. Mais en quoy consiste cette faute digne de blâme, dont l'Apôtre accuse ces jeunes veuves ? Il nous l'enseigne luy mesme, quand apres avoir dit, qu'elles ont *jugement, ou condemnation*; c'est a dire qu'elles sont coupables & blasmables, il ajousté, *parce qu'ils ont fausse leur premiere foy*. L'infraction & le violement de cette foy, est le crime dont elles ne se peuvent laver. Qu'elles se

se justifient des autres; toujours est-il évident, qu'elles sont coupables de ce-
luy-cy. Elles ont manqué a leur foy;
elles ne le peuvent nier. L'accorde vo-
lontiers a ceux de Rome, que par la foy
l'Apôtre n'entend pas icy ny la foy du
Christianisme, ny la profession que l'on
fait au batesme, de la garder inviola-
blement. Car il ne tesmoigne nulle
part que ces jeunes veuves, dont il par-
le, renonceassent toutes au Christia-
nisme, en quittant le Diaconat. Au con-
traire remarquant que pour se déchar-
ger honestement de cet employ, elles
alleguoyent la volonté qu'elles avoyent
de se marier; il montre assés claire-
ment a mon avis, qu'elles se defai-
soient tellement du Diaconat, qu'elles
demeuroyent neantmoins dans la pro-
fession du Christianisme. Et ce qu'il
dira cy après en exagérant le peril de
leur abus, *que quelques unes d'elles s'é-*
toient mesmes des-jà devoyées après Satan;
cela dis-je montre clairement, que l'A-
postasie de la foy Chrétienne, n'étoit
pas le crime commun d'elles toutes;
mais que c'en étoit une suite, où Satan
en engageoit quelques unes. Joint que

i. Tim.
5. 15.

Chap
V.

si l'Apôtre eust voulu signifier qu'elles ont abandonné la profession de l'Evangile, il eust dit simplement qu'elles ont *fausse ou renie la foy* (comme il parloit cy devant) & non comme il fait, qu'elles *ont fausse la premiere foy* ; cette forme de langage signifiant evidemment, non une revolte & une desertion entiere du Christianisme , mais seulement un dechet , & un relaschement en la foy ; comme il paroist de ce qui est dit en ce sens & en la mesme sorte dans l'Apoc.
 2.
 4. calypse, de celuy qui *avoit delaisse sa premiere charité* , pour dire, qu'il n'étoit plus alors si charitable, qu'il avoit été autrefois. Mais comme je confesse a nos adversaires , que la premiere foy ; que S. Paul entend en ce lieu , n'est pas la creance , ny la profession du Christianisme ; aussi ne leur puis-je accorder ce qu'ils pretendent, que ce soit le vœu de la continence, cest a dire du celibat, que ces veuves eussent fait entrant dans la charge du Diaconat. Car où est ce, je vous prie, que l'Apôtre nous parle de ce pretendu vœu & qui leur a donné le droit de luy faire dire ce, que bon leur semble ? Je laisse pour cette heure
 que

que ce vœu de vivre a jamais dans le ^{chap.} celibat choque irreconciliablement la V. doctrine de S. Paul dans le septiesme chapitre de la premiere Epître aux Corinthiens; où il conserve toute entiere a chaque personne fidele la liberté, que ceux-cy leur veulent ôter avecque les pieges de leurs vœux. Je laisse encore, qu'il ne paroist nulle part ailleurs ny dans l'Écriture, ny dans les livres de la premiere ou plus ancienne Eglise, aucune trace de ce pretendu vœu des Diaconisses; que tout au contraire il y paroist, que les Diacres mesmes ne faisoient point ce vœu; Je diray seulement, que sans aller plus loin ce que l'Apôtre dit icy, met clairement a neant la supposition des Docteurs de Rome. Car il ordonne icy expressément, que l'on ne reçoive aucune veuve en cette charge, qui n'ayt soixante ans passés. Or seroit ce pas une belle chose, & bien digne d'estre ordonnée par S. Paul, de voir une vieille femme de soixante ans & au dela vouër saintement a Dieu, en presence de toute son Eglise, qu'elle ne se mariera plus? que pour l'amour de luy & de son service,

Chap. V. elle gardera désormais le célibat inviolablement ? En conscience feroit-elle pas là un beau présent à Dieu, & bien digne de tant de cérémonies ? Si un semblable vœu est ridicule à cet âge là, si l'on n'en voit point d'exemples chés nos adversaires mêmes, quelque passionnez admirateurs qu'ils soyent du célibat, & de ses vœux ; le croy qu'ils m'avouëront bien que S. Paul étoit trop sage pour ordonner rien de semblable. Il faut donc de nécessité reconnoître que les Diaconisses, du temps de S. Paul ne faisoient point de vœu de continence, l'âge où l'Apôtre les reçoit, répondant assés de leur célibat à l'avenir, & ne permettant pas qu'elles en pussent désormais faire le vœu avec bien-seance. Et il ne faut point alleguer, que celles, qui sont ici condamnées, avoyent été receuës en la charge plus jeunes. Cela s'étoit mal fait, & contre l'ordre ; mais n'empeschoit pas qu'elles n'eussent été receuës à la façon des autres, qui avoyent soixante ans ; & par conséquent sans faire de vœu, puis qu'il ny a nulle apparence qu'il y eust deux formes, ou manieres toutes différentes de recevoir

recevoir les veuves au Diaconat ; l'une ^{chap. V,} avec le vœu du celibat , & l'autre sans ce vœu ; l'une pour les plus jeunes , & l'autre pour les sexagenaires ; l'une qui ne fut soufferte que jusques a ce que le reglement de S. Paul fit cesser le desordre ; l'autre qui avoit lieu avant cela , & qui a seule été pratiquée depuis. Enfin cela mesmes paroist par la doctrine de nos adversaires, qui tiennent que le mariage contracté par une personne apres avoir fait le vœu legitime de la continence est nul de necessité ; Et neantmoins ils confessent eux mesmes, comme nous l'avons dit, que les secondes nopces des Diaconisses, étoient valides. Il faut donc de necessité qu'ils avouënt, que les Diaconisses n'ayoyent point fait le vœu legitime de la continence ; Et s'il en eust été autrement , S. Paul ne leur auroit pas simplement reproché, comme il fait, le manquement de leur parole ; Il les auroit accusées de fornication ; Il n'auroit pas dit , *qu'elles veulent se marier* ; il auroit dit, que sous le nom plausible d'un faux mariage, elles s'engagent pour toujours dans les ordures d'un veritable adultere. Ainsi

Chap.
V.

puis que les Diaconisses ne faisoient nul legitime vœu de vivre dans le celibat, il n'est pas possible quoy que disent ceux de Rome, que ce soit ce vœu que l'Apôtre entende, quand il dit icy *qu'elles ont fausse leur premiere foy*. Qu'elle est donc enfin cette *premiere foy*, dont il parle ? Chers Freres, cela est fort clair, & sans la passion des uns & des autres, il n'y a personne qui ne l'eust reconnu dès l'abord. Ces femmes quittoient la charge du Diaconat ; & en l'embrassant elles avoient sans doute promis ou de vive voix, ou du moins par leur action propre, qu'elles serviroient le Seigneur toute leur vie dans l'exercice de ce ministere. Elles faussoient donc hautement leur foy ; Elles manquoient evidemment a leur parole. C'est cette promesse & cette parole là que S. Paul appelle leur *premiere foy*. Il les blâme non de s'estre mariées en secondes nopces. Cela étoit permis aux veuves, & il le commandera cy apres luy-mesme a celles qui sont encore jeunes) mais bien de n'avoir pas tenu a Iesus Christ la parole, qu'elles luy avoient donnée de servir ses pauvres & ses malades.

ladès. C'est cette promesse qu'il appelle *Chap. V.*
foy. Car le mot de *foy* se prend souvent
 ainsi dans le langage de Dieu & des
 hommes, pour dire la loyauté & la con-
 stance & fidelité a tenir ce que l'on a
 promis; comme quand S. Paul dit, que
l'incrédulité des hommes, n'aneantit pas la
foy de Dieu; c'est a dire la verité de ses *Rom. 3.*
 promesses; & c'est encore ainsi, qu'il
 l'entend, en l'Épître aux Galates, quand *Gal. 5.*
 il met la foy, c'est a dire la loyauté, *22.*
 avecque, *la bonté & la douceur* entre les
 fruits de l'Esprit; & nôtre Seigneur pa-
 reillement, quand il reproche aux Pha-
 risiens, qu'ils *delaisent le jugement, la mi-*
sericorde, & la foy, c'est a dire la verité & *Matth. 23. 23.*
 la loyauté. Et on pourroit aussi prendre
 en la mesme sorte ce que l'Apôtre écrit
 ailleurs, qu'il *a gardé la foy*; pour dire *1. Tim. 4. 7.*
 qu'il s'est religieusement acquitté de
 la promesse qu'il avoit faite au Seigneur
 de perseverer toute sa vie en la disci-
 pline & en la predication de l'Evangi-
 le. Et que ce que l'Apôtre dit icy *la*
premiere foy & non simplement *la foy*, ne
 vous trouble point: Car cela ne signifie
 autre chose, sinon la foy & la parole,
 qu'elles avoyent donnée cy devant a

Chap.
V.

Apoc. 2.
4.5.

Dieu; tout de meſme que quand le Seigneur ſe plaint, que *l'Ange d'Ephèſe a delaiſſé ſa première charité*, pour dire celle qu'il avoit eüe auparavant & quand il luy dit *qu'il faſſe les premières œuvres*; c'eſt à dire celles qu'il avoit faites autrefois avant ſon relâchement. Mais nos adverſaires diſent, qu'à ce conte ces veuves euſſent plutôt mérité de la louange, que du blâme; puis qu'elles ne quittoient le Diaconat que pour ſe marier, y étant contraintes pour ne pas manquer à leur honeſteté, qu'elles voyoyent en danger dans le celibat. L'avoué que ſi la neceſſité du mariage, qu'elles alleguoient, étoit véritablement la cauſe, & non ſeulement le pretexte & la couleur de leur retraite, elles faiſoyent beaucoup moins de mal, de ſe reſoudre à quitter le Diaconat, afin de pourvoir à la pureté, & au ſalut de leur ame avecque le remede du mariage, que de s'opiniâſtrer à demeurer dans le danger de ſe perdre; mais cela n'empêchoit pas que leur temerité & leur legeteté ne fuſſent de grieves fautes, & que les mauvaiſes ſuites qu'elles produiſoyent, n'exaggeaſſent encore de,
beaucoup

beaucoup leur crime ; ce changement, Chap. V.
 que l'on voyoit, en des personnes hon-
 norées parmy nous d'une charge assez
 considerable , faisant rire & blasphé-
 mer ceux de dehors & attristant ou
 scandalisant ceux de dedans. C'est ce
 que le S. Apôtre blâme a bon droit
 dans le fait de ces veuves ; C'est ce qu'il
 treuve si mauvais , & si dangereux, que
 pour jamais ne tomber en de sembla-
 bles inconveniens , il exclut entiere-
 ment de ce Diaconat l'âge sujet a sem-
 blables fautes ; & n'y reçoit que des
 femmes sexagenaires. Et ce reglement
 qu'il donne pour empêcher le desor-
 dre, nous montre clairement , qu'il
 ignoroit la doctrine & la pratique Ro-
 maine touchant le *vœu* qu'ils appellent
de continence. Car s'il l'eust scû, il l'eust
 icy employée indubitablement ; & pour
 fermer la porte au mariage des Dia-
 conisses , & aux mauvaises suites qu'il
 produit, il les eust expressément obli-
 gées a faire un vœu solennel de passer
 le reste de leur vie dans le celibat. Cet
 expedient ne permettant a pas vne de
 cet ordre de se marier, il n'y eust plus
 rien eu a craindre de leur changement.

Mais

Chap.
V.

Mais S. Paul se garde bien d'en user ainsi. Il cherche ses seurerez ailleurs que dans le vœu ; sachant bien ce que l'experience nous montre tous les jours, que le vœu est un foible rempart contre les furies de la passion ; qui force souvent, non les professions & les promesses seulement , qui ne sont que des paroles, mais les grilles & les murailles mesmes. Ce saint Apôtre en a usé bien plus sagement. Pour asseurer d'un côté l'edification de l'Eglise contre le scandale , il n'admet a son service, que des femmes sexagenaires , & afin de pourvoir de l'autre part a l'honnesteté des jeunes femmes veuves contre le feu de l'âge, & la tentation de l'ennemy, il leur ordonne le mariage, comme nous verrons cy apres. S'il en use ainsi en cette espeece, qui ne voit, que ceux de Rome sont beaucoup plus obligés d'apporter le mesme temperamment en toutes les autres semblables ? où ils ne sauroyent nier que les desordres & les inconveniens de leur celibat ne soyent incomparablement plus grands que ceux des Diaconisses , dont S. Paul prend icy le soin ? Ils devroyent donc a l'exemple
de

de ce saint homme, qu'il faut prendre Chap.
pour la loy de l'Eglise, premierement V.
n'obliger personne ny homme ny fem-
me, non plus que S. Paul, a faire le vœu
du celibat ; & secondement ordonner
comme luy, aux personnes jeunes de se
marier, & de se garentir de la tentation
par l'honnesteté, & par les soins legi-
times du mariage ; & enfin s'il y a quel-
ques charges dans leurs Eglises, qu'ils
estiment ne se pouvoir exercer par des
personnes mariées, comme ils ont cette
opinion de l'Episcopat & de la prétrise,
du Diaconat, & de plusieurs autres,
qu'ils n'y reçoivent donc que des sexa-
genaires ; tout ainsi que S. Paul n'admet
que des veuves de cet age-là au Dia-
conat. Mais venons a l'autre raison du
reglement, qu'a fait l'Apôtre d'exclure
les jeunes veuves du Diaconat. Il la
propose dans le dernier verset, où en
suite de ce qu'il a dit qu'elles sont su-
jettes a s'élever, & a dédaigner leur
ministere sous ombre de se vouloir ma-
rier, il ajoute, *Et avec cela aussi étant oy-
seuses, elles apprennent d'aller de maison en
maison ; & sont non seulement oyseuses, mais
aussi babillardes & curieuses, en babillant*
de

Chap.
V.

de choses mal-seantes. Outre que le pas glissant (dit-il) où elles sont en cet âge, me fait apprehender, qu'elles ne se degoutent de ce saint employ, & ne quittent tout pour se marier, je crains encore qu'en ayant des occasions assés commodés elles ne se laissent aller a la curiosité & au babil, & a d'autres deffauts semblables, a quoy l'oisiveté a'encline que trop, non seulement les personnes de leur âge & de leur sexe, mais les hommes & les femmes généralement. Il dit qu'elles sont *oyseuses*; parce qu'étant entretenues des deniers de l'Eglise, elles n'avoient rien a faire pour elles mesmes; & que les fonctions du Diaconat ne les chargeant pas beaucoup dans la vigueur où elles étoient encore, il leur restoit beaucoup de temps & de loisir. Il y a long-temps, que les sages, ont remarqué que l'oyiveté est la mere des vices, & que de ne rien faire, on passe aisément a mal faire. C'est donc dans l'école de cette dangereuse maistresse, que l'Apôtre dit que les jeunes femmes se forment aux mauvaises meurs. La premiere leçon qu'elles y apprennent c'est de courir, çà

ça & là par les maisons des autres ^{chap.}
 n'ayant ny mari ny ménage, qui les at- ^{V.}
 tache a la leur, Et l'honneur qu'elles
 avoyent d'estre Diaconisses de l'Eglise,
 leur ouvroit l'entrée des logis de tous
 les fideles. Elles abusoient de cette
 commodité pour l'entretien de leur
 curiosité, & pour leur vain passe-temps.
 C'est ce que l'Apôtre signifie, quand il
 dit *qu'étant oiseuses elles apprennent d'aller*
de maison en maison. C'est l'une des mar-
 ques que le sage donne a la mauvaise
 femme, que *ses pieds ne s'arrestent point a* ^{Prou. 7.}
la maison; & S. Paul veut que tout au ^{II.}
 contraire la Chrétienne, c'est a dire la
 femme sage & vertueuse *garde la mai-* ^{Tit. 2.5.}
son. Mais l'Apôtre poursuit, *Elles ne*
sont pas seulement oiseuses (dit-il) *elles*
sont aussi babillardes & curieuses. Si elles
 n'étoient qu'oysives, & leur peché & le
 scandale des autres en seroit moindre.
 Le pis est que l'oysiveté les a renduës
 & curieuses & babillardes. C'est le
 fruit des courses, qu'elles font ça & là
 dans toutes les maisons de l'Eglise.
 Leur curiosité s'instruit chez les uns; &
 leur babil se décharge chez les autres;
 comme les marchands, qui vont char-
 ger

chap.
V.

ger a un rivage , ce qu'ils debitent en un autre. Ainsi ces miserables faineantes ne vont tous les jours tracassant , çà & là en cent endroits differens , que pour ouïr , ou pour dire des nouvelles , comme dit S. Luc des Atheniens , pour enlever d'un lieu ce qu'elles exposent dans un autre. Et ces deux vices vont naturellement de compagnie. Car le curieux perdrait la peine , qu'il prend a ramasser les secrets & les bagatelles , qu'il tire des uns & des autres par le moyen de ses fâcheuses enquestes , si son babil ne luy donnoit en suite le plaisir de communiquer cette belle marchandise a ceux qu'il connoist , ou qu'il rencontre ; & pareillement le fonds du babillard seroit bien tost épuisé , si la curiosité ne luy alloit chercher de tous costés dequoy remplir son magasin , & le maintenir toujours bien garni. Il est vray que le plus souvent ces personnes oyssives s'entretiennent de choses simplement vaines , comme de contes & de nouvelles ; Mais S. Paul dit que les conversations de ces jeunes femmes , dont il nous fait icy le portrait , vont quelquefois plus loin , qu'elles ne babillent

babillent pas seulement de choses de neant, mais aussi de celles *qui ne sont pas seantes*, soit qu'elles éventent indiscrettement les secrets, qui leur ont été confiés & dont il importe quelquefois extrêmement qu'ils demeurent cachés; soit qu'elles s'entretiennent de calomnies & de médisances, passant le temps aux dépens de leurs prochains soit qu'elles se laissent échapper de la bouche des paroles ou boufennes & ridicules, ou extravagantes, ou contraires en un mot a l'édification des personnes, qui les écoutent. Chacun voit assez combien il importe a l'honneur & au bien de l'Eglise, que des taches si vilaines ne se voyent en nulle partie de ses mœurs; & moins encore dans les personnes a qui elle a commis l'administration de quelqu'une de ses charges; étant évident, qu'en toute leur vie doivent reluire, s'il se peut, les ornemens de la piété & de la vertu, dont le Seigneur nous a donné & les commandemens en sa parole & les exemples en sa vie. C'est donc avec beaucoup de raison & de sagesse que l'Apôtre n'admet au Diaconat de l'Eglise, que les femmes,

Chap.
V.

Chap.
V.

femmes, en qui l'âge peut & doit avoir
meury le bon sens, affermi la pieté, &
corrige les defauts, & les infirmités de
la nature. Et ce qu'il en a ainsi usé, n'est
pas qu'il crût ou que la vieillesse soit
toujours exente de ces vices, ou que la
jeunesse en soit toujours tachée. Car
qui ne fait, que la meureté & la sagesse
de la premiere se rencontre quelque-
fois conjointe par la benediction de
Dieu, avecque la verueur & la fleur de
l'autre? & qu'au contraire on voit assés
souvent la débauche & la folie de la
derniere deshonorer les cheveux blâcs
de la premiere? Aussi vous peut-il sou-
venir, que l'Apôtre ne demande pas
seulement, que la servante de l'Eglise
fust sexagenaire; Il requiert aussi qu'elle
ayt bon tesmoignage d'avoir tou-
jours vescu vertueusement, & Chré-
tiennement. Mais parce que selon le
cours ordinaire des choses, la vieilles-
se est plus temperée & plus grave que
la jeunesse; & que d'autre part, on peut
beaucoup mieux s'asseurer de la pre-
miere, que de la seconde, l'une ayant
donné plus de preuves de ce qu'elle
est, que n'a pas fait l'autre; le S. Apôtre

2 tres-

a très-sagement jugé, qu'en des choses aussi importantes, que sont les charges de l'Eglise, où il ne faut hazarder, que le moins, qu'il est possible, le plus seur & le meilleur est de s'arrester a la vieillesse, & d'exclurre entierement la jeunesse de cette sorte d'employs; étant à craindre; que pour une ou deux élections, où elle reüssiroit, il ne s'en rencontrast plusieurs autres, où elle donneroit de la confusion & du scandale. Au reste en quelque âge, que nous nous treuvions & de quelque sexe, ou de quelque ordre que nous soyons, gardons nous bien des fautes icy blâmées par l'Apôtre. Ne nous imaginons pas, qu'il n'y ait, que les ministres, ou les servantes de l'Eglise, a qui elles soyent défendues. Si vous voulés estre Chrétien, il n'y a point de vice, qui vous puisse estre bien seant; Comme il n'y a qu'un Christ, & qu'un paradis pour nous tous; aussi n'y a t-il qu'un seul chemin pour y parvenir. Il y peut avoir de la différence entre les divers âges & ordres des Chrétiens, pour l'exterieur. Le fonds & le dedas, doit estre mesme partout; vne seule foy, vne mesme pieté,

Chap.
V.

Gal. 3.
28.

une mesme charité & un seul & mesme Christ enfin, où il n'y a ny masse, ny femelle, ny Juif, ny Grec, ny maistre, ny serviteur, disons encore tout de mesme, ny vieillesse ny jeunesse, ny Pasteur ny brebis, ny clerc ny laic ; mais où tous sont une mesme chose. Etudions nous donc tous également a reverer souverainement le Seigneur Iesus Christ; respectant tout ce qui luy appartient, son Evangile, son Eglise, ses serviteurs, ses pauvres, les malades; tenant a honneur de pouvoir luy rendre quelque service en la moindre de ces choses. Qu'il ne nous arrive jamais de devenir fiers ou insolens contre luy, ny de mépriser ou dédaigner rien de ce qui se rapporte a luy. Tenons luy fidelement tout ce que nous luy avons promis ; & pour ne pas tomber dans le jugement de celles, qui luy faussèrent leurs promesses, examinons bien toutes les paroles, que nous luy voulons donner, de peur qu'il ne nous en prenne comme a ce miserable bâtisseur de la parabole Evangelique, qui pour n'avoir pas bien calculé le prix de sa tour avant que de l'entreprendre, fut contraint d'abandonner son ouvrage, &

ge, & devint la fable du monde. Il est ^{Chap.} bien meilleur & bien plus sûr de tra- ^{V.}
vailler a tenir les choses, que nous luy
avons promises dans nôtre baptesme,
que de nous engager de gayeté de
cœur a d'autres nouvelles, qu'il ne vous
demande pas. Accomplissés sa loy,
remplissés toute vôtre ame de son
amour, & de la charité de vos pro-
chains; Exterminés de vôtre chair tous
ses ennemis, c'est a dire toutes les pas-
sions du vice sans y en laisser vivre, ou
regner aucune. C'est là le plus pressant
& le plus nécessaire de nos vœux. Et
neantmoins si vous croyez pouvoir
nieux faire cette guerre dans l'état du
celibat, qu'en celuy du mariage, je ne
vous en empesche pas. Je vous prie seu-
lement de ne faire point le bravache,
de ne vous en vanter point; de ne point
faire assembler le monde pour vous
voir prononcer un vœu, dont vous vous
repentirés peut estre bien tost. A quoy
on toute cette pompe dans une œuvre
de pieté, & que vous protestés ne vou-
loir sacrifier qu'a Dieu ? Si le celibat
est aussi bon que vous le dites, vivés y,
sans en faire vœu. Votre devotion en
fera

h h 2 fera

Chap.
V.

fera plus louable ; parce qu'elle sera toujours volontaire ; au lieu que quand le vœu est une fois fait , elle n'est plus libre ; elle perd ce qu'elle avoit de plus exquis. Nettoyez aussi votre conversation, Freres bien aymés, de ce babil, & de cette curiosité , & de ces vaines & inutiles courses, que l'Apôtre a condamnées en quelques unes de nos sœurs : Et pour ne pas tomber dans ces vices, renonçons a l'oisiveté , qui en est la mere & la nourrice. Occupons-nous tous chacun dans la tâche , que le Seigneur nous a donnée , dans le legitime travail de nôtre vocation ; conduisant nos familles & nos affaires en la crainte de Dieu , bannissant de nos cœurs toutes pensées & affections , de nos bouches toutes paroles, & de nôtre vie enfin toutes actions ou mauvaises & injustes , ou vaines & inutiles ; adressant toutes nos voyes & tous les pas que nous y faisons, au Seigneur Jesus le Prince de nôtre salut ; qui nous voyant cheminer ainsi selon sa volonté & pour gloire, ne manquera pas de nous conduire icy bas par son conseil & de nous recevoir un jour en la maison de son Pere. AMEN.

SERMON